



COMPOUND SECURITY SYSTEMS

En 2008, une banque avait placé sur sa façade un petit boîtier émettant des ultrasons pour faire fuir les adolescents. Six ans plus tard, la Chambre s'apprête à interdire le Mosquito.

Les systèmes antijeunes bientôt bannis en Belgique

■ A l'initiative du MR, la Chambre va mettre le Mosquito et autres appareils répulsifs hors-la-loi.

Mars 2008. Une agence de banque située sur le territoire de la commune d'Aywaille installe un petit boîtier sur la façade. Un petit boîtier très particulier qui émet des ultrasons audibles uniquement par les moins de 25 ans – au-delà de cet âge, les individus ne perçoivent plus les fréquences supérieures à 15000 hertz. L'objectif de la manœuvre est de faire fuir les jeunes de l'école secondaire voisine qui ont l'habitude de se rassembler à proximité de la banque après les cours. Le Mosquito – le nom de l'appareil – est censé agacer les ados au point de les forcer au retrait stratégique au bout de dix minutes.

La mise à jour de ce dispositif avait suscité un beau tollé. Une pétition a même circulé faisant valoir que "les jeunes ne sont ni des parasites ni des nuisibles". Les réactions courroucées avaient porté. A la demande du bourgmestre de

la commune, le gérant de la banque a décroché le Mosquito de la façade de son établissement.

Le revirement de l'agence n'avait pas éteint tout de suite l'émoi dans le monde politique. La ministre de la Santé en Communauté française de l'époque Catherine Fonck (CDH) s'était indignée publiquement, arguant que le procédé est d'autant plus dégradant pour les jeunes qu'il était aussi utilisé pour chasser des rongeurs.

La crainte, en fait, c'est que l'exemple d'Aywaille fasse tâche d'huile. En Grande-Bretagne d'où est issu son concepteur, on recensait alors déjà 3500 boîtiers et la mode commençait à gagner d'autres pays, les Pays-Bas et la France notamment.

Les députés belges ont immédiatement réagi en adoptant à une large majorité une résolution demandant au gouvernement de prendre une mesure d'interdiction du Mosquito. Mais le gouvernement tombait quelques semaines plus tard. Et son successeur avait d'autres chats à fouetter. Si bien que le Mosquito n'a jamais été déclaré hors-la-loi. Et c'est d'autant plus inquiétant que

d'autres dispositifs répulsifs commencent à voir le jour. En Grande-Bretagne, on a vu l'apparition de néons roses, utilisés par les dermatologues, qui font apparaître l'acné chez les ados.

L'interdiction pure et simple

En 2013, le groupe MR à la Chambre est passé à l'action. Il a déposé une proposition de loi visant à interdire "la fabrication et la commercialisation de tout système répulsif vis-à-vis des jeunes". La députée Katrinn Jadin, à l'initiative du texte, invoque un principe de précaution. "Le phénomène des Mosquitos n'est pas assez ancien que pour permettre une vision à long terme sur la santé de nos jeunes", peut-on lire dans la proposition. Et plus loin: "Ces dispositifs criminalisent la jeunesse et assimilent les jeunes à des voyous."

Ce mardi, la proposition du MR a reçu un avis majoritairement favorable en commission de l'Intérieur. On ne voit dès lors pas ce qui empêcherait la Commission de la Santé de l'approuver à son tour, ouvrant la voie à son adoption en séance plénière.

"Ces dispositifs criminalisent la jeunesse et assimilent les jeunes à des voyous."



LICOPPE/PHOTONEWS

KATTRIN JADIN